

## 24 - Semaine d'éducation contre le racisme 2016 - Subvention à la LICRA

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :**

### 1 - Contexte et objectifs

Le 21 mars a été proclamé «Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale» en 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Alors que la loi du 8 juillet 2013 a réaffirmé avec force la mission de l'école de faire acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité, il apparaît nécessaire de redonner une impulsion nationale forte aux actions éducatives menées dans le champ de la prévention du racisme et de l'antisémitisme, de la défense et de la promotion des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de la République.

La Semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme associe l'ensemble de la communauté éducative et pédagogique, dont les parents d'élèves et les personnels des établissements scolaires, les organisations étudiantes et lycéennes, ainsi que les associations complémentaires de l'éducation, en particulier celles qui concourent à la lutte contre les discriminations, la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme.

La Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA) et un collectif d'associations se fixent pour objectif de promouvoir la fraternité entre les hommes et combattre le racisme et l'antisémitisme dans le cadre de la semaine d'éducation contre le racisme.

Les associations souhaitent aller à la rencontre du public et intervenir sur le malaise (islamophobie et antisémitisme principalement) qui s'est développé dans le contexte de l'année 2015. Elles souhaitent informer et sensibiliser pour répondre au manque de connaissance des procédures pour la reconnaissance des droits et aux hésitations à porter plainte pour discriminations.

### 2 - Evénement du 21 mars 2016

Des activités seront proposées pendant la Semaine d'éducation contre le racisme le lundi 21 mars 2016, de 14 h à 19 h sur la Place du 8 Septembre.

Les quatre associations participantes (la LICRA, le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, SOS Racisme et la Ligue des Droits de l'Homme) accueilleront le public avec des stands d'exposition sous tentes. Elles y proposeront des brochures et des livres...

Une prise de paroles des associations et des élus aura lieu. Celle-ci sera suivie par les prestations musicales des groupes Mala'ka (musique antillaise) et Zamri (musique de l'Europe de l'Est) sur une scène mobile de 17 h à 19 h.

En complément de cette soirée, les associations participantes interviendront dans les collèges et lycées sur les thèmes de la citoyenneté et de la lutte contre le racisme.

Il est proposé d'accorder une subvention de 1 300 € à la LICRA, dans le cadre de ce projet.

En cas d'accord, la somme de 1 300 € sera prélevée sur la ligne 65.020.6574.007029 CS 10068 de la Mission Lutte contre les Discriminations.

### Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 1 300 € à la Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA), dans le cadre de l'édition 2016 de la Semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? 2. Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable (1 contre) de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Mme ZEHAF n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 52

Contre : 2

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 11 mars 2016.*